RAPPORT DE SUIVI DE L'UTILISATION DES RESSOURCES DU COMPTE BANCAIRE OUVERT A LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI (BDM-SA) : N°267 01 279 558 06, INTITULE « APPUI AUX FORCES ARMEES POUR LA RECONQUETE DU NORD DU MALI »

Groupe de Suivi Budgetaire - GSB

Contexte et justification

- Dans le cadre de l'action citoyenne, le Groupe de Suivi Budgétaire - GSB veut amener le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère de la défense à rende compte aux citoyens de l'utilisation des ressources du compte bancaire ouvert à la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) : N°267 01 279 558 06, intitulé « Appui aux forces armées pour la reconquête du nord du Mali » pour recevoir les contributions.

- **L'OBJECTIF**
-
- L'objectif de changement préconisé par le GSB, est **d'amener le citoyen à s'approprier de toutes les informations relatives à la gestion du compte bancaire** (BDM-SA) : N°267 01 279 558 06 **« APPUI AUX FORCES ARMEES POUR LA RECONQUETE DU NORD DU MALI »**
-
- **L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE**
-
- **Il s'agit de :**
- S'assurer du **respect des règles de gestion** énoncées dans la communication du Ministère de l'Economie et des Finances au Conseil des ministères du Mercredi 16 Octobre 2013 (Cf. journal Essor du Jeudi 17 Octobre 2013) ;
- Vérifier si **ces principes sont conformes aux règles de gestion des fonds publics** ;
- S'assurer que le compte ne fait **pas** l'objet de retenu de **frais de tenu de compte comme promis par la banque** ;
- Vérifier si un **guide de gestion du fonds a été élaboré** ;
- S'assurer de **l'effectivité des décaissements sur le compte pour l'achat des équipements** pour les forces armées et de sécurité pour la reconquête du Nord ;
- Vérifier si **les décaissements ont lieu sur le compte** ;

Résultats attendus

- Les résultats attendus de l'étude sont :
  - **Le montant collecté** de l'ouverture du compte au 31 juillet 2014 est connu ;
  - **Les dépenses effectuées** sur le compte bancaire sont connues ;
  - **Le montant disponible** à la date du 31 juillet 2014 est connu ;
  - **Les signataires sur le compte bancaire** sont connus ;
  - **La composition des membres du comité de suivi** est connue;
  - **L'Inventaire physique des réalisations** est fait et connu (si possible) et les procès verbaux de réception existent ;
  - **L'état des lieux (le point) sur la mise en œuvre de la communication** du ministère de l'économie et des finances au conseil des ministères du Mercredi 16 Octobre 2013 est connu ;
  - Le rapport de suivi est produit.

- **MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE**
-
- Les diligences menées dans le cadre de la présente mission de facilitation, ont consisté :
-
  - **Recueil documentaires et analyse des données :** communiqué de conseil de ministre,, Rapport de facilitation de l'atelier d'élaboration des outils de collectes, La publication des journaux Essor et indépendant, les dossiers de fournitures des camions militaires et véhicules, Les Mandats de délégation
  -
  - **Les entretiens avec les parties prenantes:** conseillers Techniques du MDAC, du MEF, le Directeur des Finances et Matériels du MDAC, le Secrétaire Général du MDAC, un membre de la commission de suivi d'exécution, la Responsable Pole Exploitation de la BDM-SA.

- **RAPPEL DE EXISTANT**

- Il faut rappeler qu'en octobre 2013, nous avons effectue une première analyse sur le relevé du compte bancaire **« Appui aux forces armées pour la reconquête du nord du Mali ».**

- À la date du 04 Octobre 2013, le relevé bancaire mis à notre disposition présentait un solde créditeur de **3 128 057 696 FCFA**. Le compte n'avait pas encore fait l'objet de décaissements.

Résultats des travaux

A la lumière des travaux effectués, nous avons effectué les constats suivants :

- **Analyse de la documentation reçue**
- **Analyse des décaissements**

- **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

Analyse de la documentation reçue

- Notre demande d'audience auprès du Directeur Général du Trésor a été sans suite.

- Point focal le conseiller Technique du MEF en la personne de M.TRAORE ➔ diligence d'une requête auprès de la Direction Général du Trésor pour disposer du relevé bancaire. Malgré nos multiples passages dans leurs locaux, nous n'avons pas pu rencontrer le Payeur Général du Trésor.

- La Non disponibilité du relevé bancaire du compte d'octobre 2013 à nos jours. Ceci ne nous a pas permis de matérialiser :
  - le montant total collecté sur le compte ;
  - les dépenses effectuées ;
  - le montant disponible à la date de notre étude.

- Le signataire sur le compte bancaire est le **Payeur Général de la Direction Générale du Trésor.**

Analyse de la documentation reçue

Lors de nos entretiens avec la Direction des Finances et Matériels – DFM du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants – MDAC, nous avons eu communication :

- **Décisions ministérielles de désignation des membres du comité de suivi**. Cette commission a été chargée de l'analyse des dossiers d'achat, de la réception des véhicules Toyota 4X4 et camions militaires acquissent. La commission est constitue de membre de :
  - La présidence ;
  - La primature ;
  - Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
  - Du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
  - Et du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.
- **Procès verbaux de réception des véhicules** : 13 Toyota 4X4 cabine Simple et 14 Toyota 4X4 cabine Double, 50 camions militaires KIA
- **Mandats de délégation N°189 du 21 janvier 2014 et N°4673 du 04 Juillet 2014 de l'exercice 2014** : qui renseignent sur les décaissements sur le compte au niveau du Trésor, le solde avant et après paiement des fournisseurs.

- **Analyse de la documentation reçue**
-
- A l'analyse des documents reçus de la DFM du MDAC, il ressort ce qui suit :
- Deux décaissements ont lieu sur le compte, il s'agit de :

  - La fourniture de cinquante (50) KIA KM-450 aux Forces Armées et de Sécurité avec la société WAD MOTORS pour un montant de 2 329 860 000 FCFA par entente directe ;

  - La fourniture de deux lots de TOYOTA PICKUP aupres des « Etablissements Cheickna SYLLA SARL » pour une montant de 310 920 339 HT/HD (lot 1: 13 veh) et de 364 77 136 HT/HD (lot 2: 14veh) par appel d'offre.

- **Analyse de la documentation reçue**
-

- Pour le 1er décaissement➔ **la fourniture de cinquante (50) KIA KM-450 aux Forces Armées et de Sécurité :**
- **La commission a retenu la conclusion d'un marché par entente directe avec la société WAD MOTORS** pour un montant de **2 329 860 000 FCFA** a la suite de courrier des commandants de GTIA sur la qualité de ces camions sur le terrain d'opération. Le dossier a fait l'objet d'approbation par la DGMP/DSP par courrier N°0126/MEF/DGMP-DSP du 16 Janvier 2014.

Analyse de la documentation reçue

- Nous avons relevé quelques observations, qui sont :
  - Nous avons relevé que le MDAC avait envoyé une correspondance N°2643/MDAC-CAB du 25 Octobre 2013 pour une commande ferme d'achat de cinquante (50) KIA KM-450 camions militaires à la société « WAD Motors » pour un montant de 2 262 000000 FCFA dont le contenu est libelle comme suit : « …**En attendant la finalisation du processus d'établissement de marché, veuillez considérer cette lettre comme une commande ferme »**.
  - Et c'est le 05 Novembre 2013 que le MDAC envoie le courrier N°2693/MDAC-CAB au Ministère de l'Economie et des Finances pour une demande d'autorisation d'acquisition de ces moyens roulants par entente directe. Ce courrier a l'objet de plusieurs observations par le MEF.
  - C'est en date du 16 janvier 2014 par courrier N°0126/MEF-DGMP-DSP que l'autorisation fut donnée pour passer le marché en attente directe entre la société « WAD Motors » et le MDAC.

- **<u>Existence de deux proformas</u>** : l'une date **du 26/12/2013** et la deuxième date du **25/03/2014**. La facture proforma datant du 26/12/2013 mentionne un montant HT/HD de 2 329 860 000FCFA dont droit d'enregistrement de 3% (67 860 000FCFA) avec un prix unitaire de 45 240 000FCFA/camion militaire. A la lecture du contrat de marché 0047/DGMP/DSP 2014, nous relevons que le contrat a été enregistré Gratis et le fournisseur n'a payé que la redevance de 0,5% pour un montant de 11 649 300FCFA.
- Par contre sur la facture proforma du 25/03/2014 (Devis estimatif) joint au contrat de marché 0047/DGMP/DSP 2014, ceci mentionne un prix unitaire de **46 597 200FCFA**/camion militaire et ne fait pas mention de droit d'enregistrement de 3%.

- **<u>Inscription sur la facture proforma</u>** de la société « WAD Motors » datée du 26/12/2013, nous avons effectue les constats suivants : a l'entête figure « **Facture Proforma** » et en bas, il est mentionné « Arrêté **la facture** à la somme de…… » au lieu de mentionné « Arrêté la **facture proforma** à la…. ». Sur cette proforma, il est mentionné un prix unitaire de **45 240 000FCFA/camion militaire** alors que sur **la proforma du 25/03/2104,** il est fait une mention **de 46 597 200FCFA/camion militaire**,

-
- **Analyse de la documentation reçue**
-

- Pour ce qui concerne la fourniture de TOYOTA PICKUP, un appel d'offre ouvert a été lancé. A l'issue de cet appel d'offres, les « **Etablissements Cheickna SYLLA SARL** » ont été retenus comme attributaire des deux (02) lots du dossier d'appel d'offre. Il s'agissait de :
-
  - **Lot 1 : Un marché pour la fourniture de treize (13) véhicules TOYOTA PICK-UP Simple Cabine** pour un montant de **310 920 339 HT/HD** et un délai de livraison de 45 jours,
  -
  - **Lot 2 : un second marché relatif à la fourniture de quatorze (14) TOYOTA PICK-UP Double Cabine** pour un montant de **364 77 136 HT/HD** et un délai de livraison de 45 jours. Le cadre du devis estimatif en date du 04 juin 2014 joint au contrat de marché 0294/DGMP-DSP 2014 fait état d'un prix unitaire de 26 055 508FCFA/véhicule alors que le cadre du bordereau des prix unitaires du 04 Juin 2014 mentionne un prix unitaire de 25 296 610FCFA (erreur de saisie). Ces deux documents émanent des « **Etablissements Cheickna SYLLA SARL** »
  -
- **Pour ces appels d'offres, toute la procédure de passation de marché a été effectuée en conformité avec le code des marchés publics. Nous avons eu communication de l'ensemble de la documentation y afférentes.**

- **Analyse des décaissements**
-

- Faute de relevé bancaire du compte à la date de notre étude, nous avons effectue nos analyses sur la documentation disponible.
- Relevé bancaire du 14 Janvier 2013 au 04 Octobre 2013. A cette date le compte présentait un solde de **3 128 057 696 FCFA**.
-
- Le coût des trois (03) acquisitions présentent un montant total de
- **3 005 557 475FCFA (Cf. tableau ci dessous) :**
-

Désignation	Dépenses
Cinquante (50) KIA KM-450 (marché 0047 - DGMP/DSP 2014)	2 329 860 000
Treize (13) véhicules TOYOTA PICK-UP SIMPLE CABINE (marché 0295 - DGMP/DSP 2014)	310 920 339
Quatorze (14) TOYOTA PICK-UP (marché 0294 – DGMP/DSP 2014)	364 777 136
Total	**3 005 557 475**

- **** Sources** : les mandats de délégation N°189 du 21 janvier 2014 et N°4673 du 04 Juillet 2014 – Exercice 2014* **et point de situation du fonds de concours des population par la DFM du MDAC**
-

- **Analyse des décaissements**

- Ce qui donne un solde théorique de :

ELEMENTS	MONTANT
SOLDE DU COMPTE au 04/10/2013 relevé bancaire	3 128 057 696
TOTAL DES DECAISSEMENTS	3 005 557 475
Solde du compte	**122 500 221**

- Suivant les informations reçues de la DFM du MDAC, le montant total des fonds reçus est de **3.027.000.000FCFA** il a été dépensé la somme de 3 005 557 475 FCFA. Le solde à la date de notre passage (Octobre 2014) est de **21 442 525 FCFA**.

- Le tableau comparatif nous donne les renseignements suivants :

ELEMENTS	MONTANT		ECART
	Reconstitution GSB	MDAC*	
FONDS RECUS	3 128 057 696	3 027 000 000	101 057 696
FONDS DECAISSES	3 005 557 475	3 005 557 475	0
SOLDE	**122 500 221**	**21 442 525**	**101 057 696**

* Fonds reçus *: les mandats de délégation N°189 du 21 janvier 2014 et N°4673 du 04 Juillet 2014 – Exercice 2014.*

- Faute de relevé bancaire, nous ne sommes pas en mesure de confirmer la rémunération du compte au taux de 3% (comme cela avait été promis par la banque lors de la restitution de la 1ere analyse)

- **RECOMMANDATION :**
-

- Nous préconisons :
  - la mise à disposition par la direction du Trésor du relevé du compte bancaire d'octobre 2013 à nos jours;
  - à l'Administration d'être beaucoup plus rigoureux pour l'acception sur la forme et le fonds des documents commerciaux de ses partenaires: facture, devis estimatif, etc.

- A l'avenir, l'utilisation de tel fonds, doit faire l'objet de publication dans un journal d'annonce légale ou a grand tirage afin de mieux édifier les contribuables sur l'utilisation faite de leurs efforts consentis.
-

- **CONCLUSION**

- Nous pouvons conclure que les marchés exécutés et les décaissements ont été effectués conformément aux règles de gestion des fonds publics. Par contre la non disponibilité du relevé bancaire, ne nous a pas permis de clarifier l'écart constaté entre les montants inscrits sur le relevé à la date du 04 Octobre 2013 et les mandats de délégation N°189 du 21 janvier 2014 et N°4673 du 04 Juillet 2014. En outre cela ne permet par aussi de se rassurer de la non prise en compte des frais de tenue de compte et de la rémunération du compte à 3%.

- **REMERCIEMENT**
-

- Le Groupe de Suivi Budgétaire (GSB) tient à remercier l'ONG néerlandaise, OXFAM NOVIB des Pays Bas pour la confiance placée en lui en soutenant la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre de la promotion de la transparence dans la gestion des ressources publique au Mali.
-
- Nous tenons à **remercier le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants pour leur disponibilité et la rapidité dans la fourniture des informations**.
-
- Les remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui ont travaillé sans relâche lors de l'élaboration dudit document.
-
- Qu'ils trouvent ici les résultats des efforts consentis.

- ***A toutes et à tous merci !***